Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2406-DE

Conseil Municipal
Commune
d'Oberschaeffolsheim

Séance du lundi 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel GAMBIN, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Ghislaine MICHEL, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à M. le Maire), M. Michel FAGOT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Patrick GARNIER (procuration à M. Thomas MULLER), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY)

Date de convocation : 5 mars 2024

DELIBERATION N° 24/006

Objet : Compte administratif 2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2023	CA 2023
O11	Charges à caractère général	975 700,00	906 512,81
O12	Charges de personnel	495 000,00	472 714,02
O14	Atténuations de produits	100 000,00	99 328,00
65	Autres charges courantes	137 984,00	123 271,65
66	Charges financières	30 000,00	29 669,00
O23	Virement à l'investissement	1 062 994,45	0,00
O42	Opérations d'ordre	3 000,00	9 174,43
TOTAL		**2 804 678,45**	**1 640 669,91**

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2406-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2023	CA 2023
O13	Atténuations de charges	6 700,00	12 161,01
70	Produits des services	6 384,00	6 646,88
73	Impôts et taxes	1 853 600,00	1 823 678,67
74	Dotations et participations	247 600,00	235 975,92
75	Autres produits courants	34 100,00	27 209,62
77	Produits spécifiques	0,00	10 995,33
OO2	Excédent de fonctionnement	656 294,45	0,00
TOTAL		**2 804 678,45**	**2 116 667,43**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2023	CA 2023
O41	Opérations patrimoniales	3 000,00	2 600,00
21	Immobilisations corporelles	670 003,23	296 821,18
23	Immobilisations en cours	1 828 798,78	1 317 380,40
16	Emprunts	154 000,00	153 333,28
TOTAL		**2 655 802,01**	**1 770 134,86**

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2023	CA 2023
10	Dotations et réserves	627 000,00	541 118,77
13	Subventions d'investissement	415 000,00	109 347,00
O40	Opérations d'ordre	3 000,00	9 174,43
O41	Opérations patrimoniales	3 000,00	2 600,00
O24	Produits de cessions	300 000,00	0,00
OO1	Excédent d'investissement report	244 807,56	0,00
O21	Virement du fonctionnement	1 062 994,45	0,00
TOTAL		**2 655 802,01**	**662 240,20**

RESULTATS 2023	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	475 997,52
SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 107 894,66
TOTAL	-631 897,14

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2406-DE

Le résultat de clôture est le suivant :

Section	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
INV	244 807,56 €		-1 107 894,66 €	-863 087,10 €
FONC	1 156 294,45 €	500 000,00 €	475 997,52 €	1 132 291,97 €
TOTAL	1 401 102,01 €	500 000,00 €	-631 897,14 €	269 204,87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 18 voix POUR, dont 4 procurations, et hors présence de M. le Maire, qui ne participe pas au vote,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023, dont la balance est retracée ci-avant.

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE

MAIRIE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM 67203

Certifié exécutoire.

Transmis à la Préfecture le 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2406-DE

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2407-DE

Conseil Municipal
Commune
d'Oberschaeffolsheim

Séance du lundi 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel GAMBIN, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Ghislaine MICHEL, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à M. le Maire), M. Michel FAGOT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Patrick GARNIER (procuration à M. Thomas MULLER), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY)

Date de convocation : 5 mars 2024

DELIBERATION N° 24/007

Objet : Compte de gestion 2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le compte administratif 2023,

Etabli par le responsable du Service de Gestion Comptable d'Erstein, le compte de gestion retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Le Trésorier et le Maire ont préalablement acté que ses résultats concordent avec ceux du compte administratif, approuvé lors de la présente séance.

Pour rappel, ces résultats sont les suivants :

RESULTATS 2023	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	475 997,52
SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 107 894,66
TOTAL	-631 897,14

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2407-DE

Section	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
INV	244 807,56 €		-1 107 894,66 €	-863 087,10 €
FONC	1 156 294,45 €	500 000,00 €	475 997,52 €	1 132 291,97 €
TOTAL	1 401 102,01 €	500 000,00 €	-631 897,14 €	269 204,87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 4 procurations,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023.
- **CONSTATE** sa parfaite concordance avec le compte administratif 2023.

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE

MAIRIE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM 67203

Certifié exécutoire.

Transmis à la Préfecture le 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2408-DE

Conseil Municipal
Commune
d'Oberschaeffolsheim

Séance du lundi 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel GAMBIN, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Ghislaine MICHEL, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à M. le Maire), M. Michel FAGOT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Patrick GARNIER (procuration à M. Thomas MULLER), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY)

Date de convocation : 5 mars 2024

DELIBERATION N° 24/008

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte administratif 2023,
- Vu le compte de gestion 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 4 procurations,

- **DECIDE** d'affecter à la section d'investissement une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) du budget primitif 2024 pour un montant de 900 000 euros.

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE

MAIRIE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM 67203

Certifié exécutoire.

Transmis à la Préfecture le 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2408-DE

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2409-DE

Conseil Municipal
Commune
d'Oberschaeffolsheim

Séance du lundi 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel GAMBIN, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Ghislaine MICHEL, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à M. le Maire), M. Michel FAGOT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Patrick GARNIER (procuration à M. Thomas MULLER), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY)

Date de convocation : 5 mars 2024

DELIBERATION N° 24/009

Objet : Fixation des taux des impôts locaux en 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2331-3 ;
- Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1636 B sexies,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 4 procurations,

- **FIXE** à 0 % le taux d'augmentation des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti ;
- **FIXE** à 23,88 % le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale ;
- **FIXE** par conséquent les taux des impôts directs locaux en 2024 selon le tableau ci-après :

Taxe	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,83%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	73,92%
Taxe d'habitation	23,88%

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2409-DE

Le M

MAIRIE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM 67203

Certifié exécutoire.

Transmis à la Préfecture le 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2410-DE

Conseil Municipal
Commune
d'Oberschaeffolsheim

Séance du lundi 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel GAMBIN, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Ghislaine MICHEL, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à M. le Maire), M. Michel FAGOT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Patrick GARNIER (procuration à M. Thomas MULLER), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY)

Date de convocation : 5 mars 2024

DELIBERATION N° 24/010

Objet : Budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats du compte administratif 2023,

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre globalement de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2410-DE

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services		**Gestion des services**	
011 Charges à caractère général	**963 200,00**	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	**6 500,00**
012 Charges de personnel et frais assimilés	**483 400,00**	73 Impôts et taxes	**1 887 400,00**
		74 Contributions et participations	**236 600,00**
65 Autres charges de gestion courante	**127 300,00**	75 Autres produits de gestion courante	**27 500,00**
014 Atténuation de produits	**100 000,00**	013 Atténuation de charges	**12 200,00**
Total dépenses de gestion courante	**1 673 900,00**	**Total recettes de gestion des services**	**2 170 200,00**
66 Charges financières	**27 000,00**	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	**600 000,00**
68 Dotations aux provisions		78 Reprises sur provisions	
022 Dépenses imprévues		OO2 Excédent de fonctionnement reporté	**232 291,97**
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	**1 700 900,00**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	**3 002 491,97**
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		**EXCEDENT**	**1 301 591,97**

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2410-DE

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)		6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)	
713 Variations des stocks		713 Variations des stocks	
6611 ICNE de l'exercice/emprunts		6611 ICNE de l'exercice/emprunts	
762 ICNE N-1 contrepassés/prêts		762 ICNE N-1 contrepassés/prêts	
675 VNC des immobilisations cédées		72 Travaux en régie	
676 Plus-values de cession		7761 Moins-values de cession	
042 Opérations d'ordre	**603 000,00**	7768 Neutralisation de l'amortissement	
023 Virement complémentaire à l'investissement	**698 591,97**	777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	
		79 Transfert de charges	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**1 301 591,97**	**TOTAL RECETTES d'ORDRE**	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE		**POSITIF**	**1 301 591,97**
		NEGATIF	

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**3 002 491,97**	**TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	**3 002 491,97**

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2410-DE

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
B - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement (ch. 20,21,23)	**1 541 504,87**	Fonds propres d'origine externe (ch.10)	**994 000,00**
204 Subventions d'équipements versées		20,21 et 23 immobilisations incorporelles, corporelles ou en cours	
		274 Remboursement de prêts	
Fonds propres d'origine externe (ch.10)		Subventions d'équipement reçues (ch.13)	**263 000,00**
OO1 Solde d'exécution reporté		Emprunts et dettes assimilées (ch.16)	
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	
Dépenses financières (ch.10,13,16,26,27)	**154 000,00**		
020 Dépenses imprévues			
TOTAL DES DEPENSES REELLES	**1 695 504,87**	**TOTAL RECETTES REELLES**	**1 257 000,00**
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT Dépenses réelles - Recettes réelles			**438 504,87**

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2410-DE

OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Opérations patrimoniales		**Opérations patrimoniales**	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
010 stocks		010 stocks	
1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts		1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts	
139 Subventions d'investissement reprises au compte de résultat		OO1 Excédent d'investissement reporté	
191,192 Moins values de cession		191,192 Plus-values de cession	
198 Neutralisation de l'amortissement		20,21,26,27 VNC des immobilisations cédées	
21,23 Travaux en régie		28 amortissement des immobilisations	
481 Charges à répartir		O40 Opérations d'ordre	**603 000,00**
OO1 Solde d'exécution d'investissement reporté	**863 087,10**	021 virement complémentaire	**698 591,97**
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION		**TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION**	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	**863 087,10**	**TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE**	**1 301 591,97**
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE			**438 504,87**

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**2 558 591,97**	**TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**	**2 558 591,97**

Le budget communal est établi par nature et tient également compte des résultats du compte administratif 2023 (cf. rapport spécifique). Il est voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et par opérations pour la section d'investissement.

Les nouvelles opérations d'investissement en 2024 sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2410-DE

Article	Opérations	Montant
212	Réfection parking BPCO	10 200,00 €
2131	Réfection étanchéité toit EMM	100 000,00 €
	AMO tranche 2 parc de la mairie	40 000,00 €
	Aménagement parc de la mairie tranche 2	279 000,00 €
	Création d'une place PMR	3 000,00 €
	Mobilier aire de jeux parc de la mairie	42 000,00 €
	Cuves de récupération d'eau de pluie	10 000,00 €
	2 coffrets électriques parc de la mairie	3 700,00 €
	Complément vidéosurveillance mairie + parc	2 760,00 €
	Rénovation chaudière club-house USO	10 000,00 €
	Alarme Espace du Moulin	8 800,00 €
	Rénovation PAC Espace du Moulin	12 700,00 €
21538	Rénovation EP impasse des Jardins	11 000,00 €
	Rénovation EP impasse des Pâturages	7 386,00 €
	Rénovation EP rue des Vergers	14 400,00 €
	Pose d'une horloge astronomique rue de la Musau	780,00 €
2182	Tracteur avec chargeur frontal (avec reprise tondeuse)	53 330,00 €
2183	Imprimantes mairie	4 700,00 €
2188	Rallonge peigne stade	900,00 €
	Tentes pour manifestations	6 600,00 €
	2 défibrillateurs	3 400,00 €
TOTAL		**624 656,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 4 procurations,

ARRETE le volume du budget primitif 2024 au montant global de 5 561 083,94 €, dont 3 002 491,97 € pour la section de fonctionnement et 2 558 591,97 € pour la section d'investissement ;

VOTE ledit budget par chapitres et par opérations, tel que présenté ci-avant ;

AUTORISE le Maire à signer les actes individuels et les contrats de toute nature, nécessaires à l'exécution du budget ;

ADOPTE les annexes au budget primitif.

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2410-DE

Le Maire, Jean-Paul FREYE

Certifié exécutoire.

Transmis à la Préfecture le 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2410-DE

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2411-DE

Conseil Municipal
Commune
d'Oberschaeffolsheim

Séance du lundi 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel GAMBIN, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Ghislaine MICHEL, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à M. le Maire), M. Michel FAGOT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Patrick GARNIER (procuration à M. Thomas MULLER), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY)

Date de convocation : 5 mars 2024

DELIBERATION N° 24/011

Objet : Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le budget primitif 2024,

Dans le cadre de son fonctionnement, la commune verse annuellement une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette subvention permet d'abonder les recettes du CCAS, ce dernier mettant en œuvre :

- L'aide sociale d'urgence
- L'organisation de la sortie des aînés
- L'organisation du repas de Noël des aînés
- La mise en place du plan canicule
- Le recensement des personnes en difficulté

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 4 procurations,

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2411-DE

- **AUTORISE** le Maire à verser une subvention de 18 300 € au Centre Départemental d'Action Sociale pour l'exercice 2024.

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE

MAIRIE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM 67203

Certifié exécutoire.

Transmis à la Préfecture le 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2412-DE

Conseil Municipal
Commune
d'Oberschaeffolsheim

Séance du lundi 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel GAMBIN, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Ghislaine MICHEL, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à M. le Maire), M. Michel FAGOT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Patrick GARNIER (procuration à M. Thomas MULLER), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY)

Date de convocation : 5 mars 2024

DELIBERATION N° 24/012

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations de la commune

- **Vu** le projet de budget primitif pour 2024,
- **Considérant** l'analyse des dossiers restitués par les associations concernées,

Au titre des subventions de fonctionnement traditionnellement attribuées aux associations de la commune, une majorité de ces dernières ont restitué leur dossier de demande.

Il est ainsi proposé d'attribuer les subventions ci-après aux associations concernées.

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2412-DE

Association	Subvention de fonctionnement 2024
ANVOL	368,00 €
APPMA (pêche)	1 733,00 €
BPCO (pétanque)	503,00 €
BULLES D'EVEIL	336,00 €
CHORALE SAINTE-CECILE	334,00 €
COW	434,00 €
DONNEURS DE SANG (DSBOW)	300,00 €
EQUI'LIBRE	1 385,00 €
INTER-ASSOCIATIONS	300,00 €
ISSILABA	418,00 €
JOBART MOTO CLUB	380,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	434,00 €
O'BAD (badminton)	1 021,00 €
MAIN TENDUE	326,00 €
UFW CATCH	343,00 €
USO (football)	2 893,00 €
NEO	316,00 €
LCO	1 791,00 €
TOTAL	**13 615,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 4 procurations,

- **AUTORISE** le Maire à verser les subventions de fonctionnement tel que décrites ci-avant.

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE

MAIRIE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM 67203

Certifié exécutoire.

Transmis à la Préfecture le 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2413-DE

Conseil Municipal
Commune
d'Oberschaeffolsheim

Séance du lundi 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel GAMBIN, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Ghislaine MICHEL, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à M. le Maire), M. Michel FAGOT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Patrick GARNIER (procuration à M. Thomas MULLER), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY)

Date de convocation : 5 mars 2024

DELIBERATION N° 24/013

Objet : Dénomination de voies nouvelles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments publics,

Dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle desserte de l'entreprise WIENERBERGER, au droit de la M45, une voie nouvelle communale a été créée.

Il appartient dès lors au conseil municipal de délibérer afin de dénommer ladite voie.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation du futur lotissement du Mittelweg, deux voies seront créées. Là-aussi, le conseil municipal est saisi pour dénommer ces voies.

En outre, au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, il conviendra de solliciter la Préfecture afin d'y intégrer la longueur de ces voies nouvelles dans son calcul, soit 735 mètres.

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2413-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 4 procurations,

ATTRIBUE le nom de rue du Muhlberg à la voie nouvelle créée dans le cadre de la nouvelle desserte de l'entreprise WIENERBERGER.

ATTRIBUE les noms de rue des Peupliers et rue des Douglas aux voies nouvelles créées dans le cadre du lotissement du Mittelweg.

DEMANDE l'intégration de ces voies nouvelles, pour une longueur de 735 mètres, au titre du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE

MAIRIE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM 67203

Certifié exécutoire.

Transmis à la Préfecture le 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2414-DE

Conseil Municipal
Commune
d'Oberschaeffolsheim

Séance du lundi 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel GAMBIN, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Ghislaine MICHEL, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à M. le Maire), M. Michel FAGOT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Patrick GARNIER (procuration à M. Thomas MULLER), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY)

Date de convocation : 5 mars 2024

DELIBERATION N° 24/014

Objet : Signature d'un marché de travaux relatif à la tranche n°2 de l'aménagement du parc de la mairie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés publics,
- Vu l'avis d'appel d'offres publié concomitamment dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et sur la plateforme dématérialisée Alsace Marchés Publics le 2 février 2024,
- Vu les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres du 22 février 2024 et du 1er mars 2024,

Suite aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du 22 février et du 1er mars derniers, il est proposé d'attribuer le marché de travaux relatif à la tranche n°2 de l'aménagement du parc de la mairie à l'entreprise THIERRY MULLER.

Le montant dudit marché s'élève à 232 549,40 € HT, soit 279 059,28 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 4 procurations,

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2414-DE

ATTRIBUE le marché de travaux relatif à la tranche n°2 de l'aména[illegible] à l'entreprise THIERRY MULLER pour le montant de 232 549,40 € HT, soit 279 059,28 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes audit marché.

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE

MAIRIE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM 67203

Certifié exécutoire.

Transmis à la Préfecture le 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2415-DE

Conseil Municipal
Commune
d'Oberschaeffolsheim

Séance du lundi 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel GAMBIN, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Ghislaine MICHEL, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à M. le Maire), M. Michel FAGOT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Patrick GARNIER (procuration à M. Thomas MULLER), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY)

Date de convocation : 5 mars 2024

DELIBERATION N° 24/015

Objet : Création de postes d'agents techniques saisonniers

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-2 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget primitif 2024 ;

Afin de renforcer l'équipe technique communale, il est proposé de créer des postes d'agent saisonnier pour les mois de juillet et août 2024.

La répartition des postes de travail serait la suivante :

- Juillet : un poste d'adjoint technique
- Août : un poste d'adjoint technique

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2415-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 4 procurations,

- **DECIDE** la création de postes d'adjoints techniques territoriaux contractuels à raison de 35 heures par semaine, pour les mois de juillet et août 2024, selon la répartition suivante :

• Juillet : un poste d'adjoint technique
• Août : un poste d'adjoint technique

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE

MAIRIE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM 67203

Certifié exécutoire.

Transmis à la Préfecture le 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2416-DE

Conseil Municipal
Commune
d'Oberschaeffolsheim

Séance du lundi 18 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel GAMBIN, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Ghislaine MICHEL, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à M. le Maire), M. Michel FAGOT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Patrick GARNIER (procuration à M. Thomas MULLER), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY)

Date de convocation : 5 mars 2024

DELIBERATION N° 24/016

Objet : Avis sur la création d'un périmètre des abords (PDA) d'un monument historique, dans le cadre du projet de modification n°4 du PLUI

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg ;

Vu le projet de modification n°4 dudit PLUI ;

Vu Le projet de création d'un périmètre délimité des abords (PDA) d'un monument historique à Oberschaeffolsheim ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP), promulguée le 8 juillet 2016, modifiant la définition et la gestion des abords de Monument Historique et qui prévoit la création de Périmètre Délimité des Abords (PDA), au titre de l'article L. 621-30-II du Code du Patrimoine ;

Vu l'article L. 621-31 du Code du Patrimoine qui prévoit que le Périmètre Délimité des Abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du Monument Historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le dossier de création des PDA annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2416-DE

Vu l'enquête publique conjointe portant sur la modification n°4 du PLU et la création de 6 Périmètres délimités des abords de Monuments historiques, ayant eu lieu du lundi 4 septembre au vendredi 6 octobre 2023 ;

Vu l'observation défavorable formulée dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création d'un périmètre délimité des Abords du Monument Historique « Monument funéraire de Jean-François Melchior » ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable de la commission d'enquête qui ne porte aucune recommandation concernant la création du PDA à Oberschaeffolsheim ;

Par courrier du 15 janvier 2024, la Préfète de la Région Grand Est a sollicité l'avis de l'Eurométropole de Strasbourg, au regard de sa compétence en matière de documents d'urbanisme sur la création de 6 Périmètres délimités des Abords (PDA) de Monuments Historiques (MH).

Préalablement à la formulation de cet avis au Conseil métropolitain, l'Eurométropole souhaite recueillir l'avis des communes concernées par les créations de PDA aux abords des MH. La commune d'Oberschaeffolsheim est concernée par l'un des 6 projets de PDA.

Rappel du contexte législatif et des objectifs d'un PDA

Les PDA ont été instaurés dans le Code du patrimoine via la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 7 juillet 2016. Cette dernière offre la possibilité d'utiliser cet outil alternatif aux rayons de protection de 500 mètres autour des MH.

Les PDA constituent une servitude d'utilité publique, au même titre que les périmètres de protection de 500m autour des MH, tout en définissant un cadre réglementaire spécifique.

L'ambition de cet outil est d'adapter les servitudes de protection aux enjeux patrimoniaux territorialisés et à la réalité du terrain. Par conséquent, les PDA peuvent être plus restreints ou plus larges que les périmètres de 500 mètres.

Au travers de ses propositions, l'ABF vise à une meilleure protection des monuments historiques concernés et des espaces qui participent à leur environnement que les rayons de protection de 500 mètres. Ces derniers périmètres sont souvent sujets à interprétation, notamment du fait du critère de co-visibilité difficile à appréhender.

L'objectif est de recentrer la consultation de l'ABF sur les secteurs présentant les enjeux les plus forts en termes de co-visibilité et d'intérêt architectural, urbain et paysager. Ainsi, les PDA mettent fin à la notion de co-visibilité qui peut parfois donner lieu à des divergences d'appréciation.

Néanmoins, au sein des PDA, l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est obligatoire, afin d'effectuer des travaux sur un immeuble bâti ou non bâti (cour ou jardin par exemple) et son avis est dit conforme. Tout porteur de projet devra ainsi suivre les prescriptions de l'ABF le cas échéant. Ainsi, un PDA implique une modification de la répartition des rôles entre l'ABF et le maire, autorité compétente pour délivrer une autorisation de droit des sols au sein du nouveau périmètre délimité.

Présentation du projet de création de 6 PDA proposés par l'ABF

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2416-DE

En l'occurrence, l'ABF a proposé la création d'un PDA sur le territoire d'Oberschaeffolsheim, concernant le monument funéraire de Jean-François Melchior, inscrit en 1934.

La création des périmètres PDA a été soumis à enquête publique conjointement à la modification n°4 du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg du lundi 4 septembre au vendredi 6 octobre 2023.

La commission d'enquête relève 16 observations enregistrées portant sur les projets de création de PDA. Elle identifie une intervention qui concerne Oberschaeffolsheim.

L'observation fait part d'un avis réservé quant à la création d'un PDA à Oberschaeffolsheim. Les objections avancées sont les suivantes : l'intervenant estime le périmètre proposé comme le périmètre actuel, disproportionnés, étant donné le faible impact visuel du monument et l'absence de sépulture en tant que telle. Il souligne l'enjeu et l'intérêt de pouvoir déployer des projets en faveur de la transition énergétique au sein dudit périmètre.

Dans ses conclusions, la commission d'enquête émet un avis favorable à la création des 6 nouveaux PDA sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Cet avis favorable est assorti de recommandations. Cependant, aucune de ces recommandations ne concerne la création de PDA sur la commune d'Oberschaeffolsheim.

Au regard des observations collectées dans le cadre de l'enquête publique et des incidences en matière de pouvoir décisionnaire, étant donné que la création d'un PDA ne permet plus au Maire d'émettre des avis circonstanciés sur les demandes d'autorisation d'urbanisme situées dans ledit périmètre des dossiers élaborés par l'ABF, il est proposé de solliciter l'avis du Conseil municipal sur la création du PDA proposé par l'ABF à Oberschaeffolsheim.

Cet avis sera transmis à l'Eurométropole de Strasbourg, qui l'intégrera dans sa délibération afférente à la M4 du PLUI.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 4 procurations,

- **PREND ACTE** que dans ce périmètre, une autorisation de travaux ne peut être refusée ou assortie de prescriptions relevant de la seule autorité de l'ABF, lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du Monument Historique ou des abords (article L. 621-32 du Code du Patrimoine).

- **PREND ACTE** que l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations de droit des sols est tenue de respecter l'avis conforme de l'ABF, une fois le PDA créé. Ainsi, le pouvoir décisionnaire relève davantage de l'ABF que du Maire.

- **DECIDE DE DONNER UN AVIS DEFAVORABLE** à l'inscription d'un Périmètre délimité des abords du Monument historique « Monument funéraire Jean –François Melchior », inscrit en 1934.

- **PRECISE** que l'avis défavorable du Conseil municipal est directement lié au fait que la création d'un PDA ne permet plus au Maire d'émettre des avis circonstanciés sur les demandes d'autorisation d'urbanisme situées dans ledit périmètre des dossiers élaborés par l'ABF.

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 067-216703504-20240318-2416-DE

- **CHARGE LE MAIRE** de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE

MAIRIE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM 67203

Certifié exécutoire.

Transmis à la Préfecture le 19 mars 2024